

Appel aux acteurs des territoires _____ pour des

CONSEILS DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIFS

Elus, acteurs associatifs, professionnels,
vous êtes impliqués dans le développement de votre territoire,
la mise en place des pays et des agglomérations vous concerne,
vous êtes soucieux de participer ou de mettre en place un conseil de développement
qui soit réellement une plus-value démocratique pour votre territoire.

Alors, répondez à cet appel, et participez
à une expérimentation nationale
avec les autres acteurs
de votre territoire.



Une initiative de réseaux associatifs de la Plate-forme *Territoires d'avenir* septembre 2001

avec le soutien



FNDVA



DATAR



Appel aux acteurs des territoires

pour des

CONSEILS DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIFS

Le développement local participatif : une histoire qui a du sens

Depuis plus de trente ans, femmes et hommes, jeunes, actifs et retraités, élus et responsables socioprofessionnels ou associatifs, simples citoyens..., vous inventez, sur votre territoire rural ou dans votre quartier, des pratiques qui permettent à chacun d'être à la fois auteur et acteur d'un développement plus solidaire.

Ce développement n'est ni un système alternatif, ni un repli frileux sur des territoires étriqués : il crée au plus près des acteurs concernés des approches globales plutôt que cloisonnées, il crée du lien social plutôt que d'accentuer les inégalités.

Lors des rencontres "Territoires d'Avenir" à Carcassonne, il y a quatre ans, vous étiez près de 2000, venus à l'appel de quarante réseaux associatifs du développement local et de l'éducation populaire, dire que vous vouliez transformer les découpages administratifs et statistiques en lieux de vie ouverts les uns vers les autres.

La LOADDT, une étape à franchir

Aujourd'hui, la Loi d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 s'appuie sur ces pratiques. Elle constitue le premier texte législatif français confirmant cette voie, votée par le législateur. La redéfinition des pays et des agglomérations sur la base d'un projet de territoire élaboré en association avec un conseil de développement, représente une opportunité à ne pas manquer pour la démocratie participative. Il faut lui donner corps pour faire franchir une nouvelle étape au développement solidaire et participatif dans les territoires.



Développement solidaire parce que votre expérience d'acteurs du développement local montre qu'il est possible d'inventer de nouvelles solidarités : solidarités

démographiques, économiques, fiscales, territoriales ; solidarités des communes entre elles et solidarités des acteurs entre eux.

Développement participatif parce que le système de démocratie représentative, tel que l'ont fondé les Constituants de 1789, a besoin d'être équilibré et articulé avec une démocratie participative pour répondre aux exigences du développement d'aujourd'hui. Désormais, la société civile veut être associée aux diagnostics comme à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets.

Mobilisation, responsabilisation et animation des territoires

L'expérience de trente années de confrontation et de construction entre acteurs du développement local montre qu'il n'y a pas de développement durable sans mobilisation et responsabilisation des acteurs et sans subsidiarité entre échelons d'intervention.

Nous savons également que les politiques locales ne doivent plus seulement se limiter au financement d'équipements et d'infrastructures. Elles doivent d'abord reposer sur des démarches d'animation, ancrées et dirigées vers les acteurs des territoires. C'est ainsi que le développement d'un territoire est une mise en mouvement, une libération d'énergies au service d'un projet.

A l'heure où des débats sur la décentralisation, la République et les territoires, deviennent ou redeviennent des sujets d'actualité, nous affirmons que ces démarches de développement local participatif permettent

- à chaque territoire de trouver un mode de projection, d'organisation et de contractualisation qui lui convient,
- d'inventer, progressivement, les nécessaires articulations entre territoires de proximité et espaces plus larges de programmation.

Au cœur de ces enjeux, les pays et les agglomérations doivent contribuer à développer les territoires pour aménager le territoire.

**Ceci est un appel à constituer,
sur vos territoires,
des conseils de développement
aptes à piloter un développement
solidaire et participatif.**

Un appel pour que ces conseils de développement sur lesquels vous vous interrogez soient les creusets d'une démocratie locale d'un mode nouveau, fondés sur la mobilisation des acteurs et une véritable animation pour une éducation populaire au développement local.

Un appel qui a pour objectif de **vous faire bénéficier, sur une durée de 3 ans, d'un accompagnement, d'une mise en réseau et d'une évaluation** de vos pratiques de développement local participatif.

En vous associant à cette offre d'expérimentation, vous aurez la possibilité

- de mutualiser vos expériences,
- de confronter vos pratiques,
- de les mettre en perspective.

Vous pourrez ainsi collectivement

- mieux résoudre vos difficultés,
- mieux contribuer à l'élaboration de votre charte de pays ou de votre projet d'agglomération.

En répondant à cet appel, conjointement avec d'autres, vous constituerez la base d'une expression politique forte et entendue sur les enjeux du développement local participatif de nos territoires.

**Répondre à cet appel,
c'est déjà progresser dans votre
démarche de mise en place
du conseil de développement !
Répondre à cet appel,
c'est entrer dans une démarche
volontaire et collective de mise
en place de conseils
de développement participatifs !**

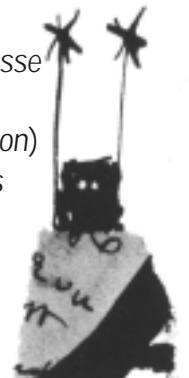
Liste des réseaux impliqués dans ce projet

Réseaux porteurs de l'initiative

- AFIP (Association de Formation et d'Information pour le Développement d'Initiatives Rurales)
- CELAVAR (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale)
- CMR (Chrétiens dans le Monde Rural)
- CLCBE (Comité de Liaison des Comités de Bassins d'Emploi)
- Fédération des CIGALES (Clubs d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)
- FNFR (Fédération Nationale des Foyers Ruraux)
- Inter-réseaux DSU (réseau des chefs de projet urbains)
- MDSL (Mouvement pour un Développement Social Local)
- TRAME (Tête de Réseau d'Appui Méthodologique, réseau des GEDA et ASAVPA)
- UNADEL (Union Nationale des Acteurs et Structures de Développement Local)

Réseaux participant à l'accompagnement des sites

- les 10 réseaux porteurs de l'initiative
- ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)
- ADES (Association pour un Développement Solidaire)
- FNCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural)
- MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)
- RBG (Réseau des Boutiques de Gestion)
- UNCPIC (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)



RENSEIGNEMENTS

UNADEL "Appel aux Territoires"
Chef de projet : Bernard JOMIER

Téléphone : 01 41 71 30 37

Fax : 01 41 71 30 38

Courriel : unadel@wanadoo.fr

Site : www.unadel.asso.fr

A QUI S'ADRESSE CET APPEL AUX TERRITOIRES ?

Cet appel s'adresse **conjointement** aux élus et à toutes personnes (morales, physiques) organisées ou non, **volontaires pour être partie prenante de nouvelles formes d'organisation** au sein des nouveaux territoires en émergence, ayant ou n'ayant pas une expérience en développement local participatif.

Cet appel concerne tous les territoires de pays, qu'ils soient pays constatés, pays en cours de constitution, pays en projet, et toutes les aires urbaines qui s'engagent dans un projet d'agglomération, qu'elles soient déjà organisées en communautés d'agglomération ou non.

Ces acteurs peuvent être impliqués à quelque échelle que ce soit (intercommunalité de proximité, pays, quartier, commune, agglomération...) **tout en inscrivant leur action dans la perspective de la mise en place d'un conseil de développement de pays ou d'agglomération.**

COMMENT REpondre A L'APPEL ?

Si vous êtes intéressés par l'appel, nous tenons à votre disposition un dossier de candidature, explicitant la démarche. **Il suffit de le demander en remplissant le coupon-réponse ci-joint.**

EN QUOI CONSISTE "ETRE CANDIDAT" ?

- La première étape consiste à mobiliser d'autres acteurs de votre territoire, à dialoguer ensemble pour élaborer une candidature commune.
- Cette candidature se traduira par un dossier, comprenant à titre indicatif, la présentation succincte de votre territoire, de votre projet de territoire et de la démarche de développement participatif ainsi que la présentation de votre programme de travail pour les mois à venir...
- Dès cette étape, un chef de projet national se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
- Une fois clos le dépôt des candidatures, le comité de pilotage national, composé des réseaux de la plateforme interassociative porteurs du projet et des partenaires financiers, étudiera les candidatures et retiendra une quarantaine de territoires.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES TERRITOIRES RETENUS ?

Chaque territoire devra désigner et mobiliser un groupe porteur de la candidature, composé d'élus et d'acteurs de la société civile impliqués (ou en vue de l'être) dans la démarche de conseil de développement. Les membres de ce groupe s'engagent pendant trois ans à participer

aux temps d'échanges prévus avec d'autres territoires (4 jours par an) ainsi qu'aux rencontres et séminaires organisés pour l'ensemble des territoires retenus (un séminaire par an). **Il s'agit d'une démarche militante, basée sur le volontariat et les échanges.**

QUELS ENGAGEMENTS DES INITIATEURS ?

Ces engagements ne se traduiront pas par un appui financier direct aux territoires mais par la mise en place d'un processus d'accompagnement :

- **la mise à disposition d'un binôme d'accompagnateurs**, par groupe de 4 territoires, qui organisent les temps d'échanges, mutualisent la réflexion et la méthodologie pour l'ensemble des territoires et partenaires. Ces accompagnateurs sont les correspondants des territoires, avec la possibilité d'un appui spécifique par territoire
- **la conduite et la coordination des actions** par un chef de projet
- **la mise en place d'outils de liaison** entre les territoires retenus (journal, site internet...).

A l'issue de la sélection, **un document d'engagement** entre le comité de pilotage de cet appel et le groupe porteur de la candidature sera signé afin de formaliser ces engagements réciproques.

ET SI VOTRE TERRITOIRE N'EST PAS RETENU ?

Si tel est le cas, les initiateurs de cet appel reprendront contact pour vous associer aux rencontres annuelles, pour que vous soyez destinataires des productions et que vous soyez informés de toutes les initiatives ayant trait à cette problématique, de façon à faire progresser votre démarche.

DIFFUSEUR :



En nous retournant le coupon-réponse ci-joint, vous recevrez un dossier de candidature qui sera à renvoyer pour le

15/11/ 2001

Ne tardez pas !

NOTA BENE

Cet appel aux territoires est complémentaire de l'appel à candidature 2001 "Trophées de la Démocratie Participative" lancé par "Fondation de France" et le Conseil National des Villes.

Les organismes initiateurs se sont entendus pour articuler les deux démarches. Néanmoins, elles restent indépendantes.

Vous pouvez répondre à l'une et/ou à l'autre selon la nature et les objectifs de votre projet.



COUPON-REPONSE

(A ENVOYER A "APPEL AUX TERRITOIRES" c/o UNADEL...)

Dénomination ou intitulé de votre territoire :

.....
.....

Région :

Département :

Nom, prénom des acteurs intéressés

(organismes le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pensez-vous qu'un groupe mixte local (élus, représentants de la société civile) serait prêt à faire acte de candidature ?

Si oui, a priori, quels acteurs en feraient partie ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Interlocuteur à qui envoyer le dossier de candidature :

Nom- Prénom :

Qualité :

Organisme :

Adresse :

.....
.....

Tél. :

Fax :

Mél :

COUPON A RETOURNER
AVANT LE 15 NOVEMBRE 2001 A :

UNADEL

"Appel aux Territoires"

1, rue du Pré Saint-Gervais

93500 PANTIN



Renvoyer ce coupon sans tarder pour avoir le temps d'organiser la candidature de votre territoire avant le 15/11/ 2001